

## DÉCLARATIONS ET PAIEMENTS EN LIGNE DE L'IMPÔT DESTINÉ AUX SERVICES DE SANTÉ ET À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

À partir de l'année d'imposition 2021, les déclarations et les paiements de l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire doivent être effectués à l'aide de TAXcess, le système en ligne de la Division des taxes. Les déclarations sur papier ne seront plus acceptées.

La première déclaration et le premier paiement de cet impôt qui devront être effectués en ligne sont ceux de janvier 2021 (date d'échéance : 15 février 2021). Tous les contribuables doivent veiller à être inscrits sur TAXcess avant de déposer leurs déclarations d'impôt et de payer l'impôt exigible. Visitez [manitoba.ca/TAXcess](http://manitoba.ca/TAXcess) pour en savoir plus.

Les contribuables qui n'effectuent pas de déclaration et de versement à l'aide de TAXcess au moment requis peuvent faire l'objet de pénalités.

Les déclarations de l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire pour des périodes antérieures peuvent être déposées et payées en ligne, mais ce n'est pas une obligation.

Pour obtenir plus de renseignements :

### Bureau de Winnipeg

Finances Manitoba  
Division des taxes  
401, avenue York, bureau 101  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8  
Téléphone : 204 945-5603  
Sans frais au Manitoba : 1 800 782-0318  
Télécopieur : 204 945-0896  
Courriel : [MBTax@gov.mb.ca](mailto:MBTax@gov.mb.ca)  
Site Web : [www.gov.mb.ca/finance/taxation/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/finance/taxation/index.fr.html)

### Bureau régional de l'Ouest

Finances Manitoba  
Division des taxes  
340, 9<sup>e</sup> Rue, bureau 314  
Brandon (Manitoba) R7A 6C2  
Télécopieur : 204 726-6763

## SERVICES EN LIGNE

Vous trouverez des publications et des formulaires relatifs aux taxes et aux impôts administrés par la Division des taxes, ainsi qu'un lien vers les lois et les règlements du Manitoba, sur notre site Web à l'adresse [www.gov.mb.ca/finance/taxation/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/finance/taxation/index.fr.html). Vous pouvez aussi obtenir ces formulaires et publications en communiquant avec la Division des taxes.

Notre service en ligne à l'adresse [Manitoba.ca/TAXcess](http://Manitoba.ca/TAXcess) est un moyen simple et sûr de faire une demande d'ouverture de compte de taxe, de consulter vos comptes de taxe, de soumettre vos déclarations et de payer vos taxes et vos impôts administrés par la Division des taxes.